

# Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme  
Sciences de la nature (200.B0)  
conduisant au  
diplôme d'études collégiales (DEC)**

**au Cégep John Abbott**

*Mars 2006*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

**Québec** 

## Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Cégep John Abbott s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep John Abbott, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 13 octobre 2004. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 14 et 15 avril 2005<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep John Abbott et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Diane De Grosbois, conseillère pédagogique au Collège Ahuntsic, M<sup>me</sup> Anna Dera, professeure de biologie au Cégep Champlain – St.Lawrence, M. Robert Howe, directeur adjoint du Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M. Robert Langlois, agent de recherche de la Commission, accompagnait le comité comme observateur.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé dans l'ouest de l'île de Montréal, le Cégep John Abbott est un établissement anglophone d'enseignement collégial public fondé en 1971. À la formation ordinaire, il offre cinq programmes préuniversitaires et douze programmes techniques. À l'hiver 2005, le Collège accueillait 4 894 étudiants.

Le programme *Sciences de la nature* offert au Cégep John Abbott, défini par objectifs et standards depuis 1999, compte 58  $\frac{2}{3}$  unités, dont 32 unités en formation spécifique réparties en 12 cours. À l'hiver 2005, 895 élèves étaient inscrits au programme, soit environ 17 % de la population étudiante du Collège.

Aux conditions d'admission déterminées par le Ministère, l'établissement ajoute l'obligation d'avoir obtenu un minimum de 70 % dans les cours de chimie, de mathématiques et de physique du Secondaire V. Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences sont invités à s'inscrire à la session d'accueil et d'intégration.

Les nouveaux inscrits qui ont obtenu des résultats très élevés en sciences à l'école secondaire sont invités à s'inscrire au profil « *Honours* » qui constitue une voie enrichie. Ce profil rejoint environ 10 % des étudiants du programme.

Le Cégep offre aussi deux cheminements particuliers pour les élèves inscrits à la session d'accueil et d'intégration et qui se dirigent vers le programme *Sciences de la nature*. Le premier s'adresse aux élèves à qui il manque des cours préalables et le second à ceux qui ont réussi les cours préalables mais qui font partie de la clientèle à risque. À la première session, ces derniers sont regroupés ensemble pour les cours de la formation spécifique et ils s'inscrivent à six cours plutôt que sept, dont des cours de mise à niveau. Tous les élèves inscrits à la session d'accueil et d'intégration suivent un cours obligatoire visant à développer leurs habiletés d'apprentissage. Habituellement, une centaine d'élèves sont inscrits dans l'un ou l'autre de ces cheminements à la session d'automne. La clientèle du programme *Sciences de la nature* est à la hausse, après avoir connu un fléchissement de 2000 à 2002.

Les enseignants de la formation spécifique appartiennent à l'un ou l'autre de quatre départements, soit ceux de biologie, de chimie, de mathématiques ainsi que le Département de physique et géologie. Le comité de programme constitue la principale instance de coordination entre les disciplines. À l'hiver 2005, 69 professeurs donnaient les cours de la formation spécifique, dont 47 enseignants permanents.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

Pour réaliser l'évaluation du programme, et en conformité avec les dispositions de sa politique d'évaluation des programmes, le Collège a mis sur pied un comité d'autoévaluation composé de l'adjoint à la Direction des études responsable du programme, d'un conseiller en aide pédagogique individuelle, de dix enseignants de la formation spécifique, de deux enseignants de la formation générale, de trois élèves et d'une personne externe au Collège, un professeur de physique à l'Université McGill. La composition du comité a permis de prendre en compte la perspective de tous les intéressés. La Commission souligne la participation d'un membre de la communauté universitaire aux travaux d'évaluation.

L'évaluation a débuté pendant l'année scolaire 2001-2002 et elle s'est terminée en juin 2004. Selon les membres du comité d'autoévaluation, plusieurs facteurs expliquent la durée particulièrement longue du processus, notamment la volonté d'analyser en profondeur les données recueillies et les consultations fréquentes avec l'ensemble des départements de la formation spécifique ainsi qu'avec le comité de programme. Le rapport préliminaire a de plus été présenté au comité de coordination des évaluations de programme, un sous-comité de la Commission des études qui supervise toutes les évaluations. Après avoir effectué les modifications requises, le comité d'autoévaluation a soumis le rapport à la Commission des études et, finalement, au conseil d'administration.

En plus de maintenir des contacts très réguliers avec les assemblées départementales et avec le comité de programme, le comité d'autoévaluation a consulté les élèves et les enseignants au moyen de questionnaires. Il a aussi recueilli l'opinion d'un grand nombre des diplômés de la cohorte de 1999. Les questionnaires couvraient plusieurs aspects et ils ont permis d'obtenir une quantité considérable de données perceptuelles.

L'autoévaluation s'étant déroulée sur une période de trois ans, le Collège avait déjà procédé à des ajustements à son programme avant même l'adoption du rapport d'autoévaluation. La visite a donc permis de mettre à jour l'information et de mieux apprécier la situation actuelle du programme.

Pendant la première année de l'opération, soit en 2001-2002, le Collège a effectué la collecte des données. Au début de la deuxième année, le comité d'autoévaluation a établi son plan de travail et, après consultation du comité de coordination des évaluations de programme, il a sélectionné les critères à analyser plus en profondeur. Toutefois, il n'a pas basé son choix sur des problématiques particulières à sa situation, ce qui lui aurait permis

de mieux diriger ses efforts et de réaliser son autoévaluation dans un laps de temps plus raisonnable. La Commission invite donc le Cégep, dans une prochaine évaluation, à bien identifier, dès le départ, les préoccupations ou les problématiques qui orienteront sa démarche, comme le prévoit d'ailleurs sa politique d'évaluation des programmes.

Ceci dit, le Collège a réalisé une analyse approfondie de l'état du programme, présentée de façon objective et sans complaisance. Cette autoévaluation lui a permis de bien identifier les forces du programme ainsi que les améliorations à y apporter.

## **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

## **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Cégep n'a pas développé de lien formel avec les universités pour connaître leurs attentes ou leurs besoins en relation avec le programme *Sciences de la nature*. Les enseignants maintiennent toutefois des relations informelles avec les universités et avec le milieu professionnel. Il en est de même des relations avec les diplômés, alors que le Cégep ne pratique pas un suivi systématique de ses diplômés. Plusieurs enseignants maintiennent cependant un contact avec eux.

Afin de bien préparer les élèves aux études universitaires, le Cégep a choisi d'offrir un éventail de cours optionnels parmi lesquels les élèves choisissent ceux qui correspondent à leur champ de spécialisation à l'université. Plusieurs diplômés ont d'ailleurs souligné la pertinence des cours optionnels dans la détermination de leur choix de carrière. La variété des cours offerts constitue une des forces du programme.

Dans le but d'adapter son programme aux caractéristiques des élèves, le Cégep propose à certains d'entre eux de s'inscrire au profil « *Honours* », une formation enrichie qui vise à soutenir la motivation des étudiants plus exigeants. Dans son rapport d'autoévaluation, l'établissement traite aussi du cheminement particulier qu'il offre aux élèves inscrits à la session d'accueil et d'intégration. Ces adaptations locales au programme *Sciences de la*

*nature* démontrent une volonté du Collège de bien répondre aux besoins de ses élèves et de leur permettre de réussir au collégial et, par la suite, à l'université.

Toutefois, à l'exception des résultats du sondage effectué auprès de la cohorte de 1999, l'établissement ne dispose d'aucune donnée sur le taux d'admission de ses diplômés à l'université ni sur leur cheminement à l'ordre universitaire. Selon le sondage réalisé pour l'autoévaluation, un fort pourcentage d'étudiants poursuivent effectivement des études universitaires dans l'année suivant leur diplomation; c'était le cas de 92 % des diplômés de 1999. Nonobstant les forts résultats obtenus pour cette cohorte, le Cégep gagnerait à obtenir régulièrement des données sur ses diplômés afin de vérifier la stabilité des statistiques et d'ajuster rapidement son programme, si nécessaire. La Commission lui *suggère* donc d'assurer un suivi plus systématique de ses diplômés.

Les données sur les diplômés de la cohorte de 1999, l'adaptation de l'offre de cours aux intérêts professionnels des étudiants, les cheminements adaptés aux différents groupes d'élèves ainsi que la session d'accueil et d'intégration démontrent que le programme répond aux besoins.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage et leur articulation en regard de l'atteinte des objectifs du programme. En outre, la charge de travail des étudiants est examinée.

Les prescriptions ministérielles déterminent le choix des activités d'apprentissage pour les objectifs et standards communs à tous les étudiants; le programme offert au Cégep John Abbott répond à ces exigences. Le programme comprend aussi des cours optionnels qui couvrent bien les objectifs et standards propres aux différents profils de formation.

La séquence des cours, déterminée localement, est différente de celle généralement adoptée par les collèges, notamment en ce qui concerne le premier cours de chimie. Les enseignants ont expliqué que ce choix est fondé sur des préoccupations pédagogiques et qu'il est soutenu par des méthodes d'enseignement qui tiennent compte de l'ordonnancement des cours. La rencontre des enseignants a démontré que la séquence des cours, dans l'ensemble du programme, est l'objet de nombreux échanges et discussions qui sont guidés par le désir de favoriser chez les élèves une véritable compréhension de la matière ainsi que la progression des apprentissages dans chacune des disciplines. Cette préoccupation envers la cohérence de la formation est un autre point fort du programme.

Les cours de la formation générale propre au programme, particulièrement en Anglais langue d'enseignement, sont adaptés à la formation en *Sciences de la nature*.

Bien que le programme soit exigeant, le travail requis des élèves correspond aux unités qui sont rattachées à chacun des cours et la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre. Les cours offerts aux étudiants du profil « *Honours* » demandent plus d'efforts, mais ils répondent aux intérêts des élèves et ceux-ci en sont satisfaits. Généralement, l'information contenue aux plans de cours permet aux étudiants de bien connaître les exigences propres à chaque activité d'apprentissage.

En somme, des activités en lien avec les objectifs du programme, une séquence de cours qui favorise la progression des apprentissages et une charge de travail équilibrée et pertinente contribuent à donner une grande cohérence au programme.

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le rapport d'autoévaluation faisait état d'un certain traditionalisme des méthodes pédagogiques, alors que le cours magistral était la voie privilégiée par un grand nombre de professeurs. Depuis le début du processus d'autoévaluation, les méthodes se sont progressivement diversifiées. La plus grande disponibilité des moyens technologiques et des changements au sein du corps enseignant sont deux facteurs qui expliquent l'innovation croissante dans les manières d'enseigner. Plusieurs initiatives ont été signalées au moment de la visite, notamment l'utilisation de l'informatique pour créer des expériences de laboratoire virtuelles. L'usage d'un site Internet par les professeurs est aussi devenu plus courant; ceci facilite la communication avec les élèves et leur apporte un soutien complémentaire. De plus, dans un cours, les élèves peuvent bénéficier d'un mini-stage dans un laboratoire professionnel. Les méthodes pédagogiques sont désormais mieux adaptées à l'approche par compétences et elles favorisent la motivation des élèves. La Commission souligne le dynamisme des enseignants à cet égard.

## **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Chacun des cours du programme correspond à une compétence précise; chaque cours comprend des évaluations liées aux éléments de la compétence.

Les départements des disciplines de la formation spécifique ont chacun leurs propres directives concernant l'évaluation des apprentissages. La Commission a déjà remarqué que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep était ambiguë quant à la valeur à accorder à l'épreuve finale d'un cours et elle a suggéré à l'établissement de clarifier cet aspect de la politique. Selon la direction du Cégep, l'épreuve finale inclut à la fois l'examen final du cours et l'examen final de laboratoire et elle doit compter pour 40 % de la note finale du cours afin de bien attester l'atteinte des standards. Pourtant, cette interprétation ne se reflète pas dans les directives départementales. Les enseignants rencontrés lors de la visite ont référé à des normes départementales quant à la valeur de l'examen final du cours, mais ils n'ont pas mentionné d'examen final de laboratoire. L'analyse d'un échantillon de plans de cours montre d'ailleurs que cette exigence de la PIEA n'est pas respectée. Dans certains cas, la valeur combinée des deux examens terminaux n'atteint pas 40 %. Dans d'autres cas, il n'y a pas d'examen terminal de laboratoire et l'épreuve finale compte pour 30 % de la note du cours. Enfin, dans un cours au choix de l'élève, l'évaluation continue est utilisée et on ne peut parler d'épreuve terminale.

Dans son autoévaluation, le Cégep n'a pas traité de l'application de la PIEA ni du lien entre celle-ci et les politiques départementales. Lors de la visite, les professeurs n'ont pas non plus parlé de la politique institutionnelle, la référence étant plutôt le département. La diversité des pratiques confirme bien l'ambiguïté qu'a relevée la Commission lors de l'évaluation de la PIEA. Il est essentiel que la politique du Collège soit claire pour tous et qu'elle soit appliquée également dans tous les cours afin que les élèves bénéficient en tout temps d'une évaluation qui reflète leurs apprentissages.

*La Commission recommande donc au Cégep de clarifier rapidement sa PIEA en ce qui concerne l'évaluation sommative et de voir à ce qu'elle soit appliquée dans le programme.*

Par ailleurs, le Cégep a réalisé une analyse approfondie de l'équité et de l'équivalence de l'évaluation des apprentissages à l'intérieur des cours de la formation spécifique. Il en conclut, avec raison, que l'évaluation est équitable et qu'elle est équivalente pour différents groupes d'un même cours. La visite a démontré que les professeurs accordent beaucoup d'importance à cet aspect et qu'ils ont adopté des pratiques qui favorisent l'équité et l'équivalence. Par exemple, lorsqu'un cours est donné à plusieurs groupes, l'examen final est commun. La correction commune de l'examen final est aussi répandue, alors que les enseignants ne corrigent pas nécessairement les copies de leurs propres élèves. Enfin, dans certains départements, on entraîne les nouveaux professeurs à ajuster leur évaluation en fonction des standards collégiaux. La Commission souligne les pratiques des départements du programme à cet égard; il s'agit là d'une autre force du programme.

En somme, les élèves du programme *Sciences de la nature* bénéficient d'une évaluation équitable et équivalente. Cependant, dans certains cours, la valeur accordée à l'épreuve finale est insuffisante pour assurer que la note de fin de session atteste la maîtrise de la compétence.

### **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Cégep recrute ses élèves principalement auprès des écoles secondaires anglophones de Montréal. Pour être admis au programme *Sciences de la nature*, l'élève doit avoir obtenu au moins 70 % dans les cours de chimie, de mathématiques et de physique du Secondaire V, en plus de satisfaire aux normes fixées par le Ministère. Les autres élèves qui satisfont aux exigences ministérielles, ainsi que ceux qui doivent compléter un des trois cours requis, sont invités à s'inscrire à la session d'accueil et d'intégration dans un cheminement particulier. Les politiques d'admission du Collège lui permettent de recruter un bassin d'étudiants capables de réussir dans le programme.

Les élèves du Cégep inscrits en *Sciences de la nature* réussissent leurs cours dans une forte proportion, alors que plus de 75 % réussissent tous leurs cours en première session, ce qui est environ 5 points au-dessus de la moyenne du réseau pour ce programme. Les taux de diplomation, en durée prévue et deux ans après la durée prévue, sont eux aussi très élevés et ils se situent nettement au-dessus des résultats obtenus dans le réseau. Cela est particulièrement évident pour la diplomation en durée prévue, alors qu'environ 60 % des élèves obtiennent leur diplôme après deux ans d'études, un résultat supérieur de 10 points à celui du réseau. La Commission note la forte diplomation en durée prévue des élèves du programme.

Le Cégep a présenté quelques données qui montrent que les élèves inscrits au cheminement d'accueil et d'intégration et qui se destinent au programme *Sciences de la nature* réussissent bien leurs cours de première session et qu'ils continuent leurs études au-delà de la première session, majoritairement en sciences.

L'épreuve synthèse prévue par le *Règlement sur le régime des études collégiales* doit permettre de vérifier l'atteinte par les étudiants de l'ensemble des objectifs et des standards du programme. Au Cégep John Abbott, elle prend la forme d'un portfolio dont les activités (les modules) s'ajoutent aux exigences de chacun des cours de la formation spécifique. Les compétences rattachées à chacun des cours étant évaluées à l'intérieur du cours, l'épreuve synthèse vise surtout à attester l'atteinte des buts généraux du programme, comme la capacité de travailler en équipe ou d'appliquer la démarche scientifique. Conceptuellement, l'approche semble pertinente, mais elle ne fait pas l'unanimité et son application a soulevé plusieurs problèmes, par ailleurs fort bien documentés dans le rapport d'autoévaluation. La quantité de travail exigée pour les modules et la valeur de la notation qui leur est accordée varient selon les cours et selon les enseignants. De plus, dans plusieurs cas, les modules ne sont pas conformes aux modalités de l'épreuve synthèse déterminées par le Collège, notamment quant à l'appréciation réelle des critères d'évaluation. À la suite de l'autoévaluation, le Collège a formé un comité chargé de revoir l'épreuve synthèse et d'y proposer les améliorations nécessaires. La Commission l'invite à achever rapidement ses travaux et à implanter les modifications qui permettront une attestation juste de l'atteinte des objectifs du programme.

Malgré cette réserve sur l'épreuve synthèse, la Commission estime que le programme est efficace.

### **Les critères additionnels retenus par le Collège**

Le rapport d'autoévaluation du Cégep couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des élèves, les ressources humaines, matérielles et financières et la gestion du programme.

Les étudiants du programme bénéficient d'un bon encadrement de la part des professeurs ainsi que de nombreuses mesures d'aide, dont les centres d'aide disciplinaires et le tutorat par les pairs. La Commission souligne la concertation entre les enseignants de mathématiques et les pairs tuteurs alors que les professeurs informent les tuteurs de la progression de leurs cours et qu'ils les guident dans les services à offrir aux élèves.

Les enseignants du programme sont hautement scolarisés et plusieurs ont un doctorat. Un bon nombre de professeurs ont récemment pris leur retraite et de nombreux autres le feront

au cours des prochaines années. Le Cégep prend les actions appropriées pour recruter de nouveaux professeurs qualifiés et pour les intégrer à leur nouveau milieu de travail. De plus, il encourage le perfectionnement pédagogique des enseignants, particulièrement de ceux qui débutent dans la profession, et il prend les moyens pour faciliter leur participation aux activités appropriées.

Les installations physiques du Cégep John Abbott ne suffisent plus à sa population croissante. Le rapport d'autoévaluation a fait état de problèmes d'espace ainsi que de la vétusté de certains équipements utilisés par le programme. La Commission note la préoccupation du Cégep et elle l'encourage à agir pour atténuer ces problèmes à court terme. Par ailleurs, le Collège a entrepris les démarches qui mèneront à la construction d'un nouvel édifice équipé de façon plus moderne et qui sera disponible dans quelques années.

Enfin, l'évaluation de la gestion du programme a porté principalement sur la faible adhésion à l'approche programme en *Sciences de la nature*. La visite a permis de constater que la situation s'est améliorée depuis. Les communications entre les divers départements engagés dans le programme, qu'ils soient de la formation spécifique ou de la formation générale, sont bonnes et fructueuses. La rencontre des enseignants a démontré que l'approche programme est maintenant établie au Cégep John Abbott.

## **Plan d'action**

À la suite de l'autoévaluation, le Cégep a produit un plan d'action qui a été déposé à la Commission au moment de la visite. Le plan contient 47 actions; le partage des responsabilités y est précisé et un calendrier de réalisation y est inclus. Le nombre d'actions est considérable et les priorités ne sont pas identifiées, ce qui aurait pu être improductif. Toutefois, cela n'a pas été le cas et des actions étaient déjà réalisées au moment de la visite, notamment des activités de formation des enseignants. Lors d'une prochaine évaluation, le Cégep gagnera à établir un lien entre les actions envisagées et les problématiques identifiées au début du processus d'évaluation. Cela lui permettra d'identifier plus facilement les actions prioritaires.

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Cégep John Abbott est de qualité.

La Commission a relevé plusieurs forces du programme, notamment le souci de cohérence qui a guidé le choix de la séquence des cours, l'offre de cours optionnels et les pratiques favorisant l'équité dans l'évaluation des apprentissages.

Toutefois, le Cégep devra s'assurer que tous aient une compréhension commune de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et que celle-ci soit appliquée. De plus, un suivi plus systématique de ses diplômés lui fournirait une information essentielle au maintien de la pertinence de son programme.

Le Cégep a produit un plan d'action complet qu'il a déjà commencé à mettre en œuvre et qui devrait contribuer à résoudre les faiblesses identifiées.

## **Les suites de l'évaluation**

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Sciences de la nature*, le Cégep John Abbott a fait des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente